

## **Régie de l'énergie**

### Dossier R-3854-2013

Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité  
de l'année tarifaire 2014-2015

### **Demande de renseignements No 4 de l'Union des consommateurs (UC)**

préparée par M. Jean-François Blain, analyste externe

**le 3 octobre 2013**

## **GAINS D'EFFICIENCE**

### **Référence(s)**

B-0010, HQD-1 doc 3, page 7, Tableau 1.

### **Préambule(s)**

Le Tableau 1 présente l'impact des changements organisationnels effectués au cours de l'année 2013 sur les données reconnues pour 2013 (D-2013-037).

Dans le bas du Tableau 1, sous la rubrique ETC (Équivalent temps complet), on indique des réductions de coûts de (22 M\$) et (20 M\$), respectivement à titre de ressources humaines et de propriété immobilière.

### **Question(s)**

- 1 Veuillez concilier ces impacts sur les données reconnues de l'année 2013 avec la valeur des gains d'efficacité liés notamment à la réduction des effectifs (ETC) et de la masse salariale tel que mentionné aux pièces HQD-1 doc 5 (B-0013) et HQD-7 doc 2 (B-0024).

### **Référence(s)**

B-0013, HQD-1 doc 5, page 5, lignes 9 à 13.

### **Préambule(s)**

« L'objectif que s'est donné le Distributeur en regard des deux grands axes d'analyse de la performance, que sont le contrôle des coûts et l'amélioration de la qualité du service, s'énonce ainsi : contenir sous l'inflation la croissance annuelle moyenne des indicateurs de coût, sur une période mobile de cinq ans, tout en conservant globalement le même niveau de qualité de service. »

### **Question(s)**

- 2.1 Veuillez préciser si la détermination de cet objectif a été effectuée à la discrétion du Distributeur.
  - 2.1.1 Dans l'affirmative, veuillez décrire sommairement le processus ayant mené à la définition de cet objectif.
  - 2.1.2 Dans la négative, veuillez également indiquer comment cet objectif a été établi et identifier, le cas échéant, les institutions (gouvernementales, réglementaires) qui y auraient participé.

- 2.2** Veuillez démontrer le rapport existant entre l'inflation annuelle et l'évolution annuelle moyenne des indicateurs de coût de HQD.
- 2.3** Veuillez notamment expliquer pourquoi un distributeur monopolistique opérant un réseau intégré et mature ne serait pas en mesure de réaliser de économies d'échelle dans la prestation de ses services qui se traduiraient par un plafonnement, voire une diminution de ses coûts unitaires.

### Référence(s)

B-0013, HQD-1 doc 5, page 5, lignes 17 à 23.

### Préambule(s)

« Pour concrétiser les gains d'efficience, le Distributeur saisit les opportunités que lui offrent les départs à la retraite prévus en 2013 et 2014. De plus, il mise sur une utilisation optimale des employés temporaires, ce qui permet un meilleur dimensionnement de l'organisation quant aux ressources nécessaires pour satisfaire les besoins d'affaires. Cette stratégie oblige le Distributeur à revoir ses différents processus dans le cours de ses activités. Elle permet également d'accélérer de façon notable la réalisation de gains (...) »

### Question(s)

- 3.1** Pour l'année de base 2013 et pour l'année témoin 2014, veuillez indiquer dans quelles proportions les gains d'efficience réalisés et prévus sont répartis entre:
- une diminution de la masse salariale associée à des départs à la retraite anticipés;
  - une diminution de la masse salariale associée à un plus grand recours à des employés temporaires et/ou à des contractuels externes;
  - une diminution additionnelle des charges d'exploitation liée à l'amélioration de processus
- 3.2** Veuillez définir la notion de "satisfaction des besoins d'affaires" et, notamment, expliquer en quoi elle se distingue de la satisfaction des obligations relatives à la prestation de services d'un distributeur réglementé.
- 3.3** Veuillez démontrer en quoi cette stratégie "permet d'accélérer la réalisation de gains d'efficience".
- 3.4** Veuillez démontrer en quoi cette stratégie permet le maintien ou l'amélioration des services rendus aux clients.
- 3.4.1** Veuillez notamment définir la notion de "clients" et, si elle s'applique à d'autres "clients" que les utilisateurs du service de distribution d'électricité, identifier ces autres "clients" le cas échéant.

### **Référence(s)**

B-0013, HQD-1 doc 5, page 6, lignes 3 à 7.

### **Préambule(s)**

« Ainsi, dans le contexte où les gestes opérationnels accomplis sont nombreux et de nature répétitive, autant pour les activités liées au service à la clientèle que pour celles liées au réseau de distribution, la performance des processus devient primordiale. La réduction du nombre d'effectifs dans les activités ciblées et à fort volume, plus particulièrement dans les fonction de soutien et d'administration (...) »

### **Question(s)**

**4.1** Veuillez démontrer la relation entre les objectifs d'amélioration de la performance des processus, la réduction des effectifs dans les activités "ciblées et à fort volume", en particulier "dans les fonction (sic) de soutien et d'administration" et les réductions d'effectifs réalisées et prévues par le distributeur telles que présentées et décrites au Tableau 2 et aux pages 7 et suivantes de la pièce HQD-7 doc 2 (B-0024).

### **Référence(s)**

B-0013, HQD-1 doc 5, page 8, lignes 11 à 13.

### **Préambule(s)**

« La stratégie adoptée par le Distributeur pour le dimensionnement de l'organisation, la refonte des processus et la modernisation de l'organisation permettent l'intégration de gains d'efficience de l'ordre de 80 M\$ en 2013. »

### **Question(s)**

**5.1** Veuillez ventiler ce montant de 80 M\$ entre les différents facteurs y ayant contribué.

### **Référence(s)**

B-0013, HQD-1 doc 5, page 10, Tableau 2.

### **Préambule(s)**

Le Tableau 2 présente, pour les années 2005 (historique) à 2014 (témoin), les résultats obtenus par HQD en vertu des indicateurs d'efficience utilisés.

### Question(s)

- 6.1 Veuillez expliquer la croissance de 2% entre le coût total de D et SALC pour l'année de base 2013 et celui prévu pour l'année témoin 2014.
- 6.2 Veuillez indiquer les écarts entre les ventes publiées et normalisées pour les années 2005 et 2010.
- 6.3 Veuillez identifier les causes de la croissance des IEN par abonnement pour l'ensemble de la période 2005-2014 et, spécifiquement, pour l'année témoin 2014 par rapport à l'année de base 2013.

### Référence(s)

B-0013, HQD-1 doc 5, page 10, lignes 11 à 16.

### Préambule(s)

« Les coûts totaux par abonnement et par kWh normalisé (indicateurs 1 et 2) affichent respectivement une croissance nulle et de 2,0 % entre 2013 et 2014. Ces résultats s'expliquent notamment par la croissance du coût de retraite et de la charge d'amortissement, atténuée par les efforts du Distributeur qui ont permis d'intégrer des gains d'efficacité de 103 M\$ dans les charges d'exploitation en 2014. »

### Question(s)

- 7.1 Veuillez indiquer la valeur nette de la croissance du coût de retraite et de la charge d'amortissement entre l'année de base 2013 et l'année témoin 2014.

### Référence(s)

B-0013, HQD-1 doc 5, page 11, lignes 9 à 12.

### Préambule(s)

« (...) l'indicateur des immobilisations en exploitation nettes (« IEN ») présente une croissance de 1,5 % entre 2013 et 2014 et de 0,6 % en moyenne annuellement sur la période 2010-2014, ce qui est nettement sous l'inflation, et ce, malgré des investissements importants dont ceux reliés au projet LAD et à plusieurs postes de distribution. »

### Question(s)

- 8.1 Veuillez expliquer pourquoi l'indicateur IEN par abonnement présente une croissance de 1,5 % entre 2013 et 2014, de 0,8 % en moyenne, annuellement, pour la période 2005-2014 et de 0,6 % en moyenne, annuellement, pour la

période 2010-2014, alors que Hydro-Québec exploitait, pendant toute cette période, un réseau de distribution intégré et arrivé à maturité et bénéficiait d'une croissance de 40 000 à 45 000 nouveaux abonnements par année, la majorité d'entre eux ne requérant par ailleurs pas d'extension de réseau.

(nous soulignons)

- 8.2** Compte tenu notamment des caractéristiques du réseau de distribution mentionnées dans la question précédente, et considérant le fait que les projets d'investissements majeurs sont généralement justifiés par la réduction des coûts unitaires qu'ils sont sensés procurer, veuillez démontrer que la performance d'Hydro-Québec ne s'est pas détériorée de manière continue en vertu de cet indicateur et ce, sur l'ensemble de la période 2005-2014.
- 8.3** Dans l'éventualité où une partie des réductions de coûts unitaires résultant des projets d'investissement majeurs (tel que le projet LAD, par exemple) serait appelée à se concrétiser dans les prochaines années, veuillez indiquer quelle est l'évolution de l'indicateur IEN par abonnement attendue par HQD pour les années 2014 à 2018.

### **Référence(s)**

B-0013, HQD-1 doc 5, page 12, Tableau 3.

### **Préambule(s)**

Le Tableau 3 présente les résultats des indicateurs de qualité de service du Distributeur pour la période couvrant les années 2008 à 2013 (Juin).

### **Question(s)**

- 9.1** Veuillez indiquer comment le taux de relèvement des compteurs est établi en précisant notamment la base d'échantillonnage utilisée et la (les) cible(s) de fréquence de relèvement.
- 9.2** Veuillez également indiquer comment la fréquence de relèvement des clients en MVE est intégrée dans ce calcul et, le cas échéant, préciser quelle est la cible de fréquence de relèvement dans leur cas, et si elle est différente.

### **Référence(s)**

B-0013, HQD-1 doc 5, page 20, Annexe A, Tableau A-2.

### **Préambule(s)**

Le Tableau A-2 présente les résultats des indicateurs de qualité de service à la clientèle du Distributeur comparés à la moyenne de l'industrie pour les années 2007, 2009 et 2011.

### **Question(s)**

- 10** Veuillez réconcilier l'augmentation du % de factures estimées entre 2009 et 2011, telle qu'indiquée au Tableau A-2, avec l'évolution des taux de relève des compteurs présentée au Tableau 3 de la page 12.

### **Référence(s)**

B-0013, HQD-1 doc 5, page 20, Annexe A, lignes 3 à 6.

### **Préambule(s)**

« La réponse téléphonique, plus particulièrement le délai moyen de réponse (« DMR »), a grandement été affectée par l'implantation du système SIC de 2005 à 2008. Bien que sa performance soit en redressement depuis, le Distributeur présente depuis 2007 une performance en dessous de la moyenne des participants. »

### **Question(s)**

- 11** Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles le DMR de HQD qui était de 60 % plus élevé que la moyenne des distributeurs de référence en 2005 s'est détérioré depuis l'implantation du système SIC au point d'être, depuis 2009, 3 fois plus élevé (300 %) que la moyenne des autres distributeurs .

### **Référence(s)**

B-0013, HQD-1 doc 5, page 20, Annexe A, lignes 12 à 14.

### **Préambule(s)**

« Le taux d'abandon est nettement à la baisse depuis 2009 passant de 15 % à 10 %. Il demeure cependant plus élevé que la moyenne de l'industrie qui se situe à 6 % en 2011. »

**Question(s)**

- 12.1** Veuillez expliquer pourquoi le taux d'abandon téléphonique de HQD est de 60 % à 80 % plus élevé que la moyenne de l'industrie.
- 12.2** Veuillez expliquer pourquoi le taux d'abandon téléphonique de HQD s'est d'abord détérioré significativement après l'implantation du système SIC, atteignant un sommet de 15 % en 2009 (soit 87,5 % plus élevé que la moyenne de l'industrie) et est demeuré en 2011, avec son taux de 10 %, 67 % plus élevé que la moyenne de l'industrie.
- 12.3** Veuillez justifier de si piètres résultats malgré les investissements majeurs qui furent requis pour l'implantation du système SIC.
- 12.4** Veuillez identifier les mesures correctrices que HQD prévoit déployer pour remédier cette situation et indiquer dans quels délais HQD prévoit atteindre un niveau de performance comparable à la moyenne de l'industrie.

**Référence(s)**

B-0013, HQD-1 doc 5, page 21, Annexe A, lignes 1 à 3.

**Préambule(s)**

« Quant à l'estimation des factures, le Distributeur présentait un taux relativement constant depuis 2007. Ce taux a néanmoins augmenté entre 2009 et 2011 passant de 3,5 % à 6,8 %. »

**Question(s)**

- 13** Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles le taux de factures estimées de HQD a presque doublé entre 2009 et 2011.

**Référence(s)**

B-0013, HQD-1 doc 5, page 21, Annexe A, lignes 10 à 12.

**Préambule(s)**

« Cette façon de faire conduit à un taux de débranchement pour non paiement beaucoup plus faible que celui de la moyenne des autres entreprises, et ce, malgré une légère augmentation de 2009 à 2011 de 0,6 % à 1,4 %. »  
(nous soulignons)



### **Question(s)**

- 14.1** Veuillez identifier les raisons pour lesquelles le taux de débranchement pour non-paiement de HQD a augmenté de 233 % entre 2009 et 2011.
- 14.2** Veuillez indiquer, le cas échéant, quels sont les changements qui ont été apportés aux critères de débranchement et aux pratiques de recouvrement.
- 14.3** Veuillez identifier les motifs pour lesquels ces pratiques ont été modifiées et les objectifs poursuivis par ce recours accru aux débranchements pour non-paiement.
- 14.4** Veuillez démontrer la justification de cet accroissement significatif des débranchements pour non-paiement en rapport à l'évolution de la valeur globale des comptes à recevoir, du vieillissement des comptes à recevoir et de leur taux de recouvrement.

## **CHARGES D'EXPLOITATION ET COÛT DE SERVICE**

### **Référence(s)**

B-0024, HQD-7 doc 2, page 5, Tableau 1.

### **Préambule(s)**

Le Tableau 1 présente l'évolution des composantes de la masse salariale pour l'année historique 2012, l'année de base 2013 et l'année témoin 2014.

### **Question(s)**

- 15.1** Pour l'année de base 2013 et l'année témoin 2014, veuillez expliquer et justifier l'évolution de la valeur nette des salaires de base par rapport aux réductions des ETC réalisées et prévues.
- 15.2** Veuillez expliquer l'écart entre le montant prévu et le montant réel liés au temps supplémentaire pour l'année de base 2013.
- 15.3** Veuillez expliquer l'évolution du montant des primes de l'année de base et de l'année témoin par rapport aux réductions des ETC réalisées et prévues pour les années 2013 et 2014.
- 15.4** Veuillez expliquer l'évolution du coût de retraite pour les années 2012 à 2014, en identifier les différents facteurs et préciser la part de l'augmentation du coût de retraite qui leur est respectivement attribuable.
- 15.4.1** Veuillez expliquer et justifier l'écart entre les montants du coût de retraite reconnu et prévu pour l'année de base 2013.

- 15.5** Veuillez expliquer l'évolution du coût des *Avantages sociaux - Autres* de 2012 à 2014 compte tenu des réductions des ETC réalisées et prévues pour les années 2013 et 2014.

**Référence(s)**

B-0024, HQD-7 doc 2, section 4, pages 9 et suivantes.

**Préambule(s)**

La section décrit les paramètres des deux régimes de rémunération incitative qui étaient en vigueur, jusqu'à tout récemment, pour les différentes catégories d'employés d'Hydro-Québec

**Question(s)**

- 16.1** Veuillez préciser si la fin des régimes incitatifs à la performance que Hydro-Québec a convenue avec six de ses syndicats d'employés le 1er octobre 2013 ([http://argent.canoe.ca/nouvelles/la-fin-des-primas-pour-les-employes-dhydro-quebec\\_2102013](http://argent.canoe.ca/nouvelles/la-fin-des-primas-pour-les-employes-dhydro-quebec_2102013)) aura une incidence sur la masse salariale et les gains d'efficacité prévus pour l'année témoin 2014.
- 16.2** Dans l'affirmative, veuillez quantifier cette incidence sur la masse salariale, les dépenses d'exploitation et les revenus requis de l'année témoin 2014.
- 16.3** Dans la négative, veuillez expliquer.

**Référence(s)**

B-0024, HQD-7 doc 2, page 11, Tableau 5.

**Préambule(s)**

Le Tableau 5 présente les modalités du calcul de la rémunération incitative applicable aux différentes catégories d'employés d'Hydro-Québec en vertu des deux régimes qui prévalaient jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**Question(s)**

- 17.1** Veuillez indiquer quelle est la valeur nette de la rémunération incitative accordée à chacune de ces catégories d'employés pour l'année de base 2013.
- 17.2** Veuillez indiquer si la fin des régimes de rémunération incitative convenue le 1er octobre 2013 aura pour effet de réduire la masse salariale d'un montant équivalent au pourcentage des salaires de base qui était visé par ce régime.  
Dans la négative, veuillez expliquer.

- 17.3** Le cas échéant, veuillez justifier le fait que les montants précédemment admissibles à titre de rémunération incitative puissent être intégrés à même les salaires de base.
- 17.3.1** Si une telle option était envisagée, veuillez préciser ce qui justifierait le versement d'une rémunération incitative à même les salaires de base en absence de critères d'amélioration de la performance.
- 17.4** Veuillez indiquer si la fin des régimes de rémunération incitative s'appliquera, ou pas, à l'ensemble des groupes d'employés incluant les non syndiqués, dont les professionnels, secrétaires de direction et les cadres.
- 17.5** Dans l'éventualité où l'un ou l'autre des deux régimes de rémunération incitative devait trouver encore application après le 1<sup>er</sup> octobre 2013, veuillez en décrire les paramètres et modalités d'application.
- 17.6** Veuillez indiquer quels sont les pourcentages maximaux du salaire de base qui seront versés aux groupes d'employés qui bénéficieront d'un régime de rémunération incitative après le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et indiquer les cas où cette rémunération pourrait être versée à titre de salaire de base.
- 17.7** Dans tous les cas, veuillez justifier la bonification des salaires de base accordée.
- 17.8** En absence de mécanisme de traitement des écarts de rendement, et dans la mesure où le déclencheur est lié à l'atteinte de cibles de bénéfices nets pour l'entreprise au profit de son actionnaire, veuillez justifier l'inclusion d'une rémunération incitative (sous quelque forme) dans les revenus requis.

### Référence(s)

B-0024, HQD-7 doc 2, page 11, lignes 1 à 4.

### Préambule(s)

« Six des huit conventions collectives conclues entre Hydro-Québec et les différents syndicats viennent à échéance le 31 décembre 2013. Les deux autres se terminent le 31 décembre 2014. À ce titre, ne pouvant présumer des résultats des négociations, le Distributeur n'a considéré aucun ajustement économique des salaires pour 2014. »

### Question(s)

- 18.1** Parmi les six conventions collectives venant à échéance le 31 décembre 2013, veuillez indiquer si les négociations visant leur renouvellement ont été conclues et, le cas échéant, préciser dans combien de cas.
- 18.2** Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelle est l'incidence de la conclusion de ces négociations sur l'ajustement des salaires, la masse salariale, les dépenses d'exploitation et les revenus requis du Distributeur pour l'année témoin 2014.

### Référence(s)

- i) B-0023, HQD-7 doc 1, page 6, lignes 8 à 11.
- ii) B-0023, HQD-7 doc 1, page 9, Tableau 3.
- iii) B-0023, HQD-7 doc 1, page 9, lignes 11 à 13.
- iv) B-0023, HQD-7 doc 1, page 12, lignes 13-16.
- v) B-0024, HQD-7 doc 2, page 5, Tableau 1.

### Préambule(s)

- i) « En 2014, les charges d'exploitation, qui totalisent 1 333,0 M\$, sont en hausse de 46,3 M\$ par rapport au montant de l'année de base 2013. Cette hausse est principalement due à la progression des éléments spécifiques et activités de base avec facteurs d'indexation particuliers. »
- ii) Le Tableau 3 présente l'évolution des coûts des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers pour l'année historique 2012, l'année de base 2013 et l'année témoin 2014.
- iii) « La hausse des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers en 2014 par rapport au montant reconnu en 2013 est attribuable à l'augmentation du coût de retraite ainsi qu'à la stratégie pour la clientèle à faible revenu. »
- iv) « Le coût de retraite estimé pour l'année de base 2013, excluant le compte d'écarts, et celui pour l'année témoin 2014 sont en hausse par rapport au coût de retraite autorisé pour 2013. Cette hausse est principalement due à la baisse des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers, plus particulièrement le taux d'actualisation. »
- v) Parmi les composantes des coûts de la masse salariale présentées au Tableau 1 de la pièce HQD-7 doc 2 (B-0024), coûts liés à la rubrique *Avantages sociaux – coût de retraite* sont passés d'un montant de 43,6 M\$ pour l'année historique 2012, à un montant reconnu de 88,6 M\$ pour l'année 2013 (D-2013-037), puis à un montant prévu de 132,5 M\$ pour l'année de base 2013 et, enfin, un montant prévu de 108,8 M\$ pour l'année témoin 2014.

### Question(s)

- 19.1** Veuillez concilier l'évolution du coût de retraite présentée au Tableau 3 avec les valeurs présentées au Tableau 4 de la page 11 ainsi qu'avec les données du Tableau 1, page 5, de la pièce HQD-7 doc 2 (B-0024).
- 19.2** Veuillez indiquer si le montant du coût de retraite prévu pour l'année de base 2013 est toujours de 132,5 M\$.

- 19.2.1** Dans la négative, veuillez préciser quel le montant le plus à jour prévu à ce titre pour l'année de base 2013.
- 19.3** Veuillez indiquer si le montant du coût de retraite prévu pour l'année témoin 2014 est toujours de 108,8 M\$.
- 19.3.1** Dans la négative, veuillez préciser quel le montant le plus à jour prévu à ce titre pour l'année témoin 2014.
- 19.4** Veuillez identifier chacun des facteurs qui contribuent à l'augmentation du coût de retraite pour les années 2012 à 2014, préciser la part de cette augmentation attribuable à chacun de ces facteurs pour l'année de base 2013 et l'année témoin 2014 distinctement, et indiquer quelle est l'incidence des réductions d'ETC réalisées et prévues en 2013 et 2014 sur l'augmentation du coût de retraite de l'année de base et de l'année témoin.
- 19.5** Veuillez indiquer si Hydro-Québec considère la possibilité d'une réforme des paramètres de financement de ses régimes de retraite.
- 19.5.1** Dans l'affirmative, veuillez indiquer si la possibilité d'implanter des modifications aux modèles de financement de ses régimes de retraite, telles que l'introduction d'un mode de financement à prestations déterminées ou d'un mode de financement mixte, est envisagée.
- 19.5.1** Dans la négative, veuillez indiquer si le Distributeur s'attend à ce que les coûts de retraite, quelle que soit leur évolution future, soient dans tous les cas inclus dans les revenus requis et ce, même en absence de quelque réforme éventuelle des régimes de retraite actuellement en vigueur.

## **COÛTS D'APPROVISIONNEMENTS**

### **Référence(s)**

B-0010, HQD-1 doc 3, page 5, lignes 23-24.

### **Préambule(s)**

« Par ailleurs, le Distributeur souligne que, pour l'ensemble des tableaux au soutien de la preuve, les totaux sont calculés à partir de données non arrondies. »

### **Question(s)**

- 20** En ce qui concerne la prévision des besoins en énergie, quel est le niveau de détail (unités de mesure) utilisé pour les calculs qui sous-tendent chacun des éléments, notamment ceux illustrés au Tableau R-2.1 de la pièce B-0076 (HQD-1 doc 4.2), page 5 ?

### Référence(s)

B-0020, HQD-5 doc 1, page 9, Tableau 2.

### Préambule(s)

Le Tableau 2 présente l'évolution des besoins en énergie pour l'année historique 2012, l'année de base 2013 et l'année témoin 2014. On y indique une quantité d'électricité patrimoniale inutilisée de 4.8 TWh en 2012 et (prévue) de 4,7 TWh en 2013 et 7,3 TWh en 2014.

### Question(s)

- 21.1** Veuillez confirmer que le choix du Distributeur de laisser une partie de l'électricité patrimoniale inutilisée est un moyen de gestion des surplus visant à réduire les coûts totaux des approvisionnements pour les consommateurs.
- 21.2** Veuillez expliquer en vertu de quelle logique de coût marginal ce moyen de gestion est justifié et retenu.
- 21.3** Veuillez préciser le niveau de perte financière à la marge résultant de ce moyen de gestion (coût moyen à long terme des approvisionnements. postpatrimoniaux - coût moyen de l'électricité patrimoniale) et quantifier la valeur des coûts évités pour les consommateurs pour chaque TWh d'électricité patrimoniale inutilisé par rapport aux coûts qui seraient autrement encourus si ce même TWh d'électricité patrimoniale était plutôt utilisé.

### Référence(s)

B-0020, HQD-5 doc 1, page 12, lignes 6 à 11.

### Préambule(s)

« Afin d'équilibrer le bilan, le Distributeur a présenté une demande à la Régie visant à suspendre les livraisons de la centrale de TCE comptant pour 4,3 TWh<sup>5</sup>. De plus, il réduira les livraisons du contrat cyclable d'environ 2,0 TWh. Le Distributeur ne procèdera à aucun rappel d'énergie en vertu des Conventions, mais réalisera des achats d'environ 0,2 TWh sur les marchés de court terme en hiver. Enfin, un volume d'électricité patrimoniale inutilisée de 7,3 TWh est anticipé en 2014. »

### Question(s)

- 22.1** Veuillez confirmer que les mesures énoncées aux lignes 6 à 11, ci-dessus mentionnées, constituent l'ensemble des moyens de gestion des surplus que HQD prévoit déployer en 2014.

**22.2** Dans la négative, veuillez identifier tout autre moyen de gestion des surplus dont le déploiement est prévu.

**Référence(s)**

B-0020, HQD-5 doc 1, page 13, Tableau 4.

**Préambule(s)**

Le Tableau 4 présente l'ensemble des approvisionnements postpatrimoniaux en énergie utilisés en 2012 ou dont l'utilisation est prévue en 2013 et 2014.

**Question(s)**

**23** Veuillez confirmer que, à pleine utilisation, le contrat HQP (base et cyclable), représente une quantité maximum de 5,3 TWh / an.

Sinon, veuillez préciser.

**Référence(s)**

B-0020, HQD-5 doc 1, page 13, lignes 1 et 2.

**Préambule(s)**

« La contribution en puissance des approvisionnements postpatrimoniaux de long terme totalise 1 721 MW en 2014. »

**Question(s)**

**24** Veuillez indiquer quelle serait, pour l'année 2014, la contribution totale en puissance des approvisionnements postpatrimoniaux avec une pleine utilisation des contrats de HQP (600 MW) et de TCE (547 MW).

**Référence(s)**

B-0021, HQD-5 doc 2, Annexe A, page 13, Tableau A-1.

**Préambule(s)**

Le Tableau A-1 présente le calcul du taux de perte prévisionnel du réseau intégré pour l'année témoin 2014. Ce calcul est basé sur les taux de pertes réels normalisés des années historiques 2010, 2011 et 2012.

**Question(s)**

- 25** Veuillez identifier les causes des variations, d'une année à l'autre (2010 - 2011 - 2012), des taux de pertes réels normalisés du réseau intégré et des taux de pertes de transport observés.